

COMMUNE DE SARRALTROFF
(Moselle)

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 JANVIER 2024**

- Affiché le 26 JANVIER 2024 -

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire,
s'est réuni à la Salle de Réunion de la Mairie de SARRALTROFF
le LUNDI 22 JANVIER 2024 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,
MEMBRES PRESENTS : 12 Geoffroy Albert, Vary Paul, Noblé Sébastien,
Kern Olivier, Schwartzenberger Alain, Schmitt Frédéric,
Parrenin Christophe, Bailly Vincent,
Dannenberger Clément, Roche Jean-François,
Roth Marie-Thérèse,
MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Charrier Philippe, Albert Frédéric, Birkel Marie-Eve,
MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -
DATE DE LA CONVOCAION : 17/01/2024
SECRETAIRE DE SEANCE : Paul Vary
PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans observation - Adopté à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire présente ses vœux pour la nouvelle année et expose quelques communications :

- Le maire informe les membres du conseil municipal que de nombreux cambriolages ont été constatés ces derniers mois sur la commune. Le maire propose d'élaborer une étude de faisabilité sur l'installation de caméras de vidéo-surveillance sur la commune. L'ensemble du conseil municipal valide l'idée. Dossier à suivre.
- Le maire informe le conseil municipal que les prochaines élections, les « élections européennes », auront lieu le dimanche 9 juin 2024.
- Mr Alexandre Rabot et Mme Cindy Engel-Rabot ont décidé de ne pas donner suite à la vente de la parcelle située et accolée à la « Maison Limon – Rue de l'Eglise » (cf. délibération 2024-04-029 du 9 juin 2023).

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2024-01 / 001

Projet d'installation d'une antenne SFR sur la zone LGV EST

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les services de SFR (fournisseur d'accès en téléphonie mobile) ont contacté la mairie pour exposer leur projet d'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile destinée à couvrir la zone de la LGV EST sur le côté est du Viaduc de la Sarre. Le projet est situé entre le village et la ligne LGV (dans le prolongement de la Rue du Breuil) sur une parcelle privée cadastrée Section 19 – Parcelle 58 (Bergholtz).

Le Maire rappelle également qu'une autre installation d'une antenne relais est en cours actuellement sur la même zone. Cette antenne est destinée également à couvrir la LGV EST : ce projet, initié par TDF, validé en déclaration de travaux il y a quelques semaines, est situé sur la Parcelle 78 de la Section 20 (Wittleck) – positionné entre la ligne LGV EST et le site de traitement CITRAVAL.

Quelques dizaines de mètres sépareront donc au final ces deux antennes, pour un même objectif... Le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil municipal sur ce « double projet » d'installation d'antenne relais, sur la même zone.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET UN AVIS DEFAVORABLE et REFUSE l'implantation de deux antennes relais dans le même secteur,
 SOUHAITE que les services de SFR se rapprochent de TDF afin d'installer leur émetteur-récepteur sur le pylône TDF en cours de construction actuellement – projet en commun –,
 AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal ajoute que le village de Sarraltroff a déjà été impacté par de nombreux projets liés à la construction de la LGV EST à savoir : l'amputation du ban communal d'une importante surface (40ha – diminuant d'autant la surface agricole cultivable), l'installation d'ouvrages importants pour le passage de la LGV (viaduc de la Sarre – ouvrages d'art), l'installation électrique (station électrique et sous-station du Bergholtz pour alimenter la LGV), construction et implantation d'énormes pylônes pour le transport de l'électricité 400.000 V (9 pylônes au total sur le ban communal). Toutes ces installations impactent non seulement l'environnement naturel mais en plus polluent l'aspect visuel rural du paysage, risquant de transformer un paysage bucolique en un vaste cimetière de pylônes de toutes natures. Le village de Sarraltroff a déjà beaucoup donné et supporte tous les jours l'impact négatif de ces installations. Il ne faudrait pas que le massacre continue. Le conseil municipal n'hésitera pas à mobiliser la population pour manifester son désaccord sachant très bien que la population de Sarraltroff, très sensible à son environnement, le soutiendra de façon infaillible dans sa démarche.

POINTS DIVERS

Repas des séniors 2024

Le maire propose au conseil municipal de définir la date du prochain repas des séniors. Après discussion, c'est la date du dimanche 17 mars qui est retenue pour organiser cette journée conviviale. L'organisation est en cours (repas traiteur – animation musicale...).

Prévision des travaux 2024

Le maire rappelle au conseil municipal les projets de travaux à inscrire au budget primitif 2024 :
 Projet d'installation d'un système de vidéo surveillance au niveau communal (augmentation des cambriolages),
 Crépi sur les murs des 2 cimetières,
 Installation de ralentisseurs aux entrées de Sarraltroff (projet à valider avec les services de l'UTR – gestion des routes départementales),
 Ravalement extérieur de l'école primaire,
 Pavage de la Rue de l'Eglise (devant l'église et jusqu'à la mairie)
 Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les Sports Réunis de Sarraltroff souhaitent l'installation d'un filet pare-ballons au stade municipal (hauteur 6m – longueur 30m).
 Des devis ont été sollicités pour cette installation (env. 15000€ à 16000€ TTC) – RENOVA et NERUAL. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par une aide de la Fédération de football. Le maire souhaite rediscuter du projet définitif avec les représentants des SRS. Le dossier sera préparé prochainement avec une délibération officielle. Dossier à suivre.

=====

Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 21h30.

=====

RAPPEL DES DELIBERATIONS DE LA PRESENTE REUNION :

2024-01	/001	Projet d'installation d'une antenne SFR sur la zone LGV EST
---------	------	---

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS :

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,
MEMBRES PRESENTS : 12 Geoffroy Albert, Vary Paul, Noblé Sébastien, Roche Jean-François,
 Kern Olivier, Schwarzenberger Alain, Parrenin Christophe, Schmitt Frédéric,
 Dannenberger Clément, Roth Marie-Thérèse,
MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Birkel Marie-Eve, Bailly Vincent, Charrier Philippe, Albert Frédéric,

SIGNATURES DU PROCES – VERBAL :

Le Maire – Francis MATHIS	Le Secrétaire de Séance – Paul VARY